

Reunion du 14 Juillet 1940.

Le dimanche 14 Juillet 1940 à 17^h.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux Maire d'Orsay.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire ; Coustant, Hermeprave, Dupré, Chaper, Courbin, conseillers Municipaux M. M. Boubinot et Lemoumer, notables

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet de Seine et Oise du 12 Juillet, demandant de réunir le 14 Juillet les membres du Conseil Municipal pour y lire les extraits des messages du Maréchal Pétain.

MESSAGE PRONONCE par le MARECHAL PETAIN, PRESIDENT du CONSEIL

LE 14 JUIN 1940

L'armistice est conclu. Le combat a pris fin. En ce jour de deuil national, ma pensée va à tous les morts, à tous ceux que la guerre a meurtris dans leur chair et dans leurs affections. Ils demeurent dans nos coeurs.

Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupé. Dans tout le nord et dans l'ouest de notre pays, du lac de Genève à Tours, puis des côtes de l'Atlantique aux Pyrénées, l'Allemagne tiendra garnison.

Nos armées devront être démobilisées sans retard, le matériel remis à l'adversaire. Nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports; dans la Méditerranée, des bases navales seront démilitarisées.

Du moins, l'honneur était sauf. Nul ne fera usage de nos avions de notre flotte. Nous gardons les unités navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies.

Le Gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français.

Vous étiez prêts à continuer la lutte, je le savais. La guerre était perdue dans la métropole. Fallait-il la prolonger dans les colonies ?

Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang des Français pour le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte.

C'est vers l'avenir que nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez bientôt rendus à vos foyers. Certains auront à le reconstruire. Vous avez tout offert et vous ferez encore tout. Beaucoup ne retrouveront plus leur métier ni leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bernerai, par des paroles trompeuses, je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une parcelle perdue de cette patrie et une partie cultivée, c'est un coin de cette patrie reconquis.

N'espérez pas trop de l'Etat; il ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et pour l'avenir sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

Nous avons à restaurer la France et montrer au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, tout son calme, tout son labeur et sa dignité.

Notre défaite est venue de notre relâchement. L'esprit de jouissance étouffa ce que l'esprit de sacrifice avait édifié.

C'est par un redressement intellectuel et moral que vous ferez, je vous le jure, une France neuve, digne de votre ferveur.

MESSAGE PRONONCE PAR LE MARÉCHAL PETAIN, PRÉSIDENT du CONSEIL

le 11 JUILLET 1940

L'Assemblée nationale m'a investi de pouvoirs étendus. J'ai à vous dire comment je les exercerai..

Le gouvernement doit faire face à une des situations les plus difficiles que la France ait connues; il lui faut rétablir son économie, rendre chacun à son foyer, assurer le ravitaillement; il lui faut négocier et assurer la paix.

En ces derniers jours, une épreuve nouvelle a été infligée à la France. L'Angleterre, trompant une longue alliance, a attaqué à l'improviste et a détruit des navires français immobilisés dans nos ports et partiellement désarmés. Rien ne pouvait laisser prévoir une telle agression. Rien ne la justifiait.

Les Anglais se sont trompés quant à la ligne de conduite que nous allions suivre; ils se sont trompés quand ils ont cru que nous manquerions aux engagements pris à l'égard de nos adversaires. Ordre a été donné aux marins français de se défendre, et, malgré l'inégalité du combat, ils l'ont exécuté avec résolution.

La France, vaincue dans des combats héroïques, attaquée aujourd'hui par l'Angleterre en qui elle avait confiance, demeure seule en face de son destin. Elle y puisera une raison nouvelle de conserver toute sa foi en son avenir.

Pour accomplir la tâche immense qui nous incombe, j'ai besoin de votre concours. Vos représentants me l'ont donné, en votre nom.

L'administration sera à la fois souple et efficace. Les fonctionnaires ne seront plus entravés dans leur action par des règlements trop étroits et par des contrôles trop fréquents; ils seront plus libres et agiront plus vite; mais ils seront responsables de leurs fautes.

Pour certaines questions dont la réalisation présente un caractère de particulière urgence le gouvernement se propose de siéger dans les territoires occupés. Nous avons demandé, à cet effet, aux autorités allemandes, Versailles, et de nous accorder le quartier des ministères à Paris.

Notre programme est de rendre à la France les forces qu'elle a perdues. Elle ne les retrouvera qu'en suivant les règles susceptibles de les lui assurer.

Nous ferons une France organisée, où la discipline des subordonnés répondra à l'autorité des chefs, dans la justice pour tous. Dans tous les ordres, nous nous attacherons à créer des élites et à leur conférer le commandement, sans autres considérations que leur capacité et leur mérite.

Le travail des Français, est la ressource suprême de la Patrie. Il doit être sacré. Le capital international, le socialisme international, qui l'ont exploité et dégradé, font également partie de l'avant-guerre. Ils ont été d'autant plus funestes qu'ils se manifestaient en secret. Nous ne suivrons plus leur ténébreuse alliance.

Pour notre société dévoyée, l'argent, trop souvent serviteur et instrument du mensonge, est le seul moyen de domination. Désormais, le gain restera la récompense du labeur; l'argent ne sera que le salaire de l'effort. Votre travail sera défendu, votre famille aura le respect et la protection de la nation. La France, rajeunie, vous rendra la confiance que vous aviez perdue. Les familles françaises restent les dépositaires d'un long passé d'honneur. Elles ont le devoir de maintenir, à travers les générations, les antiques vertus qui font les peuples forts.

Monsieur Deschamps propose que le Conseil Municipal demande l'annulation de la déchéance de M. Croc, celui-ci étant mort pour la France, en Juin.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la commune pour l'année 1939, de M. M. Jamati et Lebiquier receveurs municipaux, sauf l'absence.

Compte de gestion du Receveur 1939

compte administratif 1939

COMPTE ADMINISTRATIF 1939 - Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1939. Après ce compte rendu, M. le Maire, M. DECAUVILLE, M.M. CHARTIER ET DESCHAMPS adjoints, se retirent de la salle des séances.

Le Conseil procède alors à la nomination d'un Président, M. DELBES.

Procédant au règlement définitif du budget de 1939, le conseil propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du dit exercice, savoir :

RECETTES

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1939 évaluées par le budget à	I. 724.958.88
ont du s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	I. 678.372.84
de laquelle somme il convient de déduire celle de pour les restes à recouvrer justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte	I 68.531.36
Au moyen de quoi les recettes de 1939 demeurent définitivement fixées à la somme de	I. 509.841.48

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1939 s'élèvent à	I. 651.240.83
Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice	62.955.39
Total des dépenses présumées	I. 714.196.22

De cette somme il faut déduire celle de :

1° crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses 286.211.47

2° - dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1939 et à reporter aux budgets suivants 74.489.44

Somme égale 360.700.91 360.700.91

Les dépenses de l'exercice 1939 sont fixées à I. 353.495.31

Des recettes de toute nature étant de I. 509.841.48

Les dépenses de I. 353.495.31

Il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de I 56.346.17 laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1940.

Toutes les opérations de l'exercice 1939 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte de gestion, compte administratif, du Bureau de Bienfaisance pour 1939, acceptés par la commission administrative, ainsi que le budget supplémentaire établi par cette commission sont présentés par M. le Maire et acceptés à l'unanimité.

M. le Receveur municipal présente les comptes de l'hôpital pour l'année 1939 qui s'établissent ainsi :

Recettes	1.379.347.27
Dépenses	1.185.416.80
Excédent de Recettes	193.930.47

M. Deschamps s'étonne de ce résultat attendu qu'au moment de l'enquête administrative des bruits avaient couru d'un trou

Compte de gestion, compte administratif, budget supplémentaire 1939 de Bureau de Bienfaisance

Compte de gestion et compte administratif de l'hôpital

Envoyé le 27 Nov 1939

de 100.000 francs. M. Decaerville remercie M. Deschamps de sa remarque. Les comptes sont acceptés par l'assemblée sauf M. Decaerville, qui s'abstient, en tant que gestionnaire.

Budget supplémentaire de 1939 pour l'hôpital

27 Nov 40

L'assemblée donne un avis favorable au budget supplémentaire de l'hôpital Archange pour l'exercice 1940, présenté par la commission administrative de l'hôpital par 8 voix pour, 3 abstentions, 2 contre.

Budget supplémentaire du service vicinal

27 Nov 40

Le Conseil, vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux ordinaires de cet exercice est de 53.091 frs 52.

Délibère

Le reliquat de l'exercice 1939 sera employé conformément aux propositions de l'Ingénieur vicinal.

Monsieur le Maire présente le projet de budget supplémentaire du budget de 1940.

Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 1940

27 Nov 40

RECETTES

Excédent de l'exercice 1939	156.346,17
Location de propriétés communales	200,--
Concession du Marché couvert	41.800,--
Vente de gadoues	330,--
Commune de Bures, Eclairage Bures-Orsay	290,--
Redevance chemin rural I5	8.683,--
Redevance Sté Lyonnaise des Eaux 1939	66.134,20
Frais de pompage Lorin	22.500,--
Frais d'études 1935	56,--
Service Incendie Saclay.....	1.209,25
Participation Bouches Incendie.....	1.513,45
Service des Cantonniers	150,--
Redevance Sté.Lyonn. des Eaux 1938.....	24.698,70
" " " " " " 1937.....	705,26
Solde subvention Etat av.St. Laurent.....	12.000,--
Reprise camionnette des Pompiers.....	10.719,75
Bonification emprunt marché couvert.....	11.065,--
Subvention départ/incendie 1939.....	491,24
Service des Pompiers.....	81,50
Attribution pour chemins vicinaux et ruraux.....	10.128,--
Plus values annuités d'emprunt.....	9.612,02
Redevance Sud-Lumière 1939.....	11.031,30
Indemnité accident grille Marché.....	130,--
Excédent majoration prix du gaz.....	4.062,31
Produit vente légumes,pain,charcuterie,etc..pendant l'exode.....	31.139,40
Total des Recettes.....	425.077,45

DEPENSES:

C.V.O.N° 5 Construction Bordures canivaux.....	13.560,--
Frais contrôle du gaz 1939.....	500,--
Fonctionnement des dispensaires.....	8.673,55
à M.ROUX, fournitures scolaires 1939.....	1.535,--
à M.COLIN, Honoraires Marché couvert.....	5.475,--
à M.HAMON, travaux de serrurerie 1938.....	122,--
au Sud-Lumière, Eclairage 1939.....	2.909,--
à la Sté.du Gaz, Chauff. Classes 1939.....	13.147,--
à MONSANGlant, Travaux de l' Eglise	6.875,--
à Mlle. GUILLEMARD, Consult. Nourrissons 1939...	25,--
Subvention aux lotissements.....	8.683,--
à M.BENOIST, travaux av. St.Laurent, et honor...	35.000,--
Travaux rue du Pont de Pierre et honoraires	11.600,--
à réserver pour égouts de la rue Bossuet	25.000,--
Traitement du receveur	77,--

Installation moteur au puits artésien	4.140.--
Du sur entretien batiments communaux 1939	15.000.--
Créances douteuses, concession du Marché couvert	41.800.--
Annulations de crédits suivant délibération du Conseil Municipal:.....	
Eclairage Bures-Orsay.....	290.--
Service Incendie Palaiseau 1938.....	41,50
Service des Cantonniers	150,--
<u>COMPLEMENTS DE CREDIT.</u>	
Assurances Sociales (Art. 4.).....	6.000,--
Indemnités aux sapeurs pompiers.....	1.500,--
Entretien au cimetière.....	2.000,--
Crèche personnel et fournitures.....	4.000,--
Entretien des chemins vicinaux ordin.....	49.659,52
Frais de confection des rôles.....	51,06
Timbres de mandats.....	200,--
Assurances sapeurs pompiers.....	265,45
Impôts et contributions.....	4.314,--
Médailles et livrets pour prix.....	36,--
Dépenses imprévues.....	396,05
Emploi des plus-values d'emprunt pour restes à payer sur annuités.....	9.612,92
Emploi produit des ventes diverses pour indemni- tés aux commerçants, légumes, farine.....	31.139,40
Règlement affaire de l'auto-pompe.....	2.500,--
Conduite d'eau rue de la Pacaterie.....	11.500,--
Compl. subvention Yvette Sportive.....	500,--
" " Sté. Gymnastique.....	500,--
Indemnité M. ROUSSEY.....	800,--
" M. ROBIN.....	500,--
Réparation de la médaille Archangé.....	875,--
Subvention à la délégation cantonale.....	125,--
Réfection du pont de l' Yvette.....	40.000,--
Indemnité aux employés n'ayant pu prendre leurs vacances.....	2.500,--
Achat d'une machine à écrire.....	4.500,--
Travaux d'extension du réseau de canalisations d'eau et travaux divers.....	52.000,--
Subvention à la commune de Villebon pour chemin de la Butte Ste. Catherine.....	5.000,--

Total des Dépenses... 425.077,45

Affaire Revouf

Le budget est adopté par 8 voix, 3 contre et 2 abstentions
M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Revouf, du
5 Mai 1940 proposant une réduction de 50% du montant de
la concession annuelle et disant qu'il est prêt à souscrire à
une résiliation pure et simple du bail.

Il y a deux questions à envisager, 1° le reste à payer de
1939 qui est de 41.800 frs et ensuite le montant du fermage
complet du 1 Janvier 1940

Après discussion, le conseil désigne une commission composée
de M. M. Coustant, Delbis, Hémegrave, qui se réunira le
dimanche 1 décembre pour étudier cette question qui doit
être résolue dans le plus bref délai.

M. Revouf sera convoqué à cette réunion.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société des
Automobiles Delahaye, avec laquelle un différend existait, sur la
révision du Marché de la fourniture d'un auto-pompe.

La Société des Usines Delahaye, avait demandé au Conseil
de Préfecture, de réviser le marché passé en 1937 avec la commune

Affaire Delahaye

27 Nov 40

27 Nov 40
3 dec 40

et sollicitait une plus. value de 4.825 frs.

Le Conseil de Prefecture s'est declare incompetent.

Afin d'eviter que l'affaire ne soit portee devant le Tribunal civil, le Conseil avait charge Monsieur le Maire de transiger avec la Ste Delahaye,

Celle ci en definitive profite la somme de 2.500 frs pour en terminer.

Le Conseil accepte cette transaction a l'unanimité et vote un credit de 2.500 frs qui sera inscrit au budget supplementaire de 1940.

Le Conseil decide d'admettre en non valeur les recettes suivantes :

- Eclairage Bures - Certaf 1939 290. -
- Service incendie 1938, commune de Palaiseau 41.50
- Service des cantonniers, fauchage de chardons 150. -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Vaudois, demandant la pose d'une canalisation d'eau dans le chemin du Merisier Noir.

Le Conseil accepte ces travaux et decide de demander un devis a la Ste Siformante, credit a prendre au budget supplementaire de 1940.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lambou, demandant le renouvellement du bail consenti en 1931 pour une parcelle de terrain dans la Prairie et venant a echéance le 15 avril 1941.

Le conseil est d'accord pour renouveler ce bail pour une durée de 10 années au prix annuel de 50 frs et dans les memes conditions, cette prolongation de bail sera faite dans la forme administrative.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Remeur, demandant a bail le terrain se trouvant entre le Moulin de Lozère et le premier Ruisseau, pour une durée de 3, 6, 9, 12 et 15 ans.

Le Conseil est d'accord pour consentir a M. Remeur un bail de 3, 6 ou 9 ans, a la volonte reciproque, moyennant le prix de 400 frs par ans, payable d'avance.

D'autre part, le Conseil accepte que M. Remeur cultive gratuitement pendant 2 ans le reste du terrain.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Valentin, demandant une subvention, pour le defoyer des examinateurs au certificat d'etudes.

Le Conseil vote a l'unanimité un credit de 125 frs a prendre au budget supplementaire

M. le Maire donne lecture d'une circulaire prefecturale relative a la creation d'un comité communal pour les allocations familiales

Admission en non valeur

of Nov 40

Canalisation d'eau chemin du Merisier noir

Envoye le 25-12-40
Recu le 8/2/41

Bail Lambou

of Nov 40

Bail Remeur

of Nov 40
dec 40

Delegation cantonale

of Nov 40
dec 40

Comité communal pour les allocations familiales dans l'agriculture

dans l'agriculture.

Le conseil propose à M. le préfet de choisir les deux ex-filobitants, parmi M. M. Dupré, Châtier, Guillemard, Prieur cultivateurs, M. Robel, artisan rural.

Demande Roussi-
plan d'aménagement
communal

M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Roussi 10 rue Veron à Alfortville, demandant à la commune de lui acheter son terrain situé à Mondétour, frappé par le plan d'aménagement de la commune.

Le conseil renvoie cette lettre à la commission des chemins et travaux

Adhésion au Fonds na-
tional de compensation

Le Maire expose qu'aux termes de l'article 2 d'un décret du 15 avril 1940, portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement du fonds national de compensation destiné à répartir entre les collectivités locales les charges résultant des primes à la naissance et des allocations familiales qu'elles versent à leurs personnels en exécution des articles 41 et suivants du décret-loi du 29 Juillet 1939. Le Conseil municipal doit, par délibération spéciale, faire acte d'adhésion à ce fonds, la commune, étant, d'autre part tenue à verser immédiatement un droit d'affiliation de 20 frs par tête d'agent occupé par elle au 31 décembre 1939.

of about
14 dec
no
no

M. le Maire présente l'état numérique de ces agents et il invite le conseil à prendre la délibération susvisée et à ouvrir un crédit de 440 frs, nécessaire au versement des droits d'affiliation pour 22 agents d'après cet état numérique.

Le Conseil sur le rapport ci-dessus :

Déclare adhérer pour la commune au fonds national de compensation dans les conditions prévues par les articles 41 à 45 du décret-loi du 29 Juillet 1939 et par le règlement d'administration publique du 15 Avril 1940 ;

En vue du versement immédiat des droits d'affiliation ouvre un crédit de 440 frs à prendre sur le crédit inscrit sous le N° 3 du budget primitif du présent exercice pour les allocations familiales.

Reparation de la mé-
daille 'Archange'

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'administration des monnaies et médailles, informant que le coin de face et la virole de monnayage "Ecole d'Orsay, legs Archange" ont dû être rebuteés la reparation se monte à 875 frs.

envoyé le of about 19 no

Le Conseil vote ce crédit à inscrire au budget supplémen-taire de la commune.

Demande Carchon - dimi-
nution du prix de l'eau

Le conseil renvoie à la commission des travaux une de-mande de Mademoiselle Carchon pour diminution de la taxe communale sur le prix de l'eau.

Rue de Bellevue

Le conseil renvoie à la commission des travaux une lettre des habitants du chemin de Bellevue, demandant de dénommer cette voie rue de Bellevue.

Indemnité aux employés
pour vacances non prises

Le conseil décide d'allouer une indemnité de 1.080 frs à Ma-demoiselle Guillemard, secrétaire de Mairie, de 425 frs à Ma-dame Balliston, dactylographe et à M. Guillet, concierge, 500 frs ces employés par suite des circonstances, n'ont pu prendre leurs

27 Nov 40

vacances, et vu le travail actuel, il est impossible de les leur donner.

Le Conseil demande à M. le préfet de bien vouloir approuver cette décision qui est exceptionnelle en raison des services rendus pendant les jours difficiles de Juin.

Eclairage Bures-Orsay

27 Nov 40
7 Dec 40

Le conseil décide d'annuler la recette prévue au budget municipal de 1940 pour éclairage Bures-Orsay, aucun éclairage public n'ayant eu lieu en 1940.

Fournitures scolaires

27 Nov 40
7 Dec 40

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Hous, 7, rue du Pont à Juvisy, pour la fourniture des livres scolaires (filles) pour la somme de 5.415 frs, et avec la maison Charpat pour les fournitures scolaires pour la somme de 22.673 frs.

Travaux de refecton du mur et de l'égout au front de l'Yvette par suite de l'inondation

27 Nov 40
28 Nov 41

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Gabriel, entrepreneur de travaux publics à Orsay, pour les travaux de refecton du mur de soutènement du front de l'Yvette et de l'égout, effondrés par suite des inondations, aux meilleures conditions.

Le Conseil vote à cet effet un credit de 110.000 francs qui sera prévu au budget supplémentaire de 1940 et demande à M. le préfet d'accepter ce marché, attendu qu'en raison des circonstances il n'a pu être procédé, ni à une adjudication ni à un appel d'offre.

1/10^e du Receveur

27 Nov 40
14-18 40

Le conseil vote l'augmentation de 1/10^e des remises du receveur en faveur de M. Harlet, receveur municipal à dater du 1^{er} septembre 1940

Achat d'une machine à écrire

27 Nov 40
7 Dec 40

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la compagnie française des machines à écrire Royal, pour l'achat d'une machine à écrire pour les bureaux de la Mairie, moyennant le prix de 4.292 frs 50, et vote un credit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1940.

L'ancienne machine sera réparée et prêtée au cours complémentaire de l'Ecole des filles.

Repartiteurs.

27 Nov 40

Le nombre des repartiteurs étant devenu insuffisant par suite des décès, M. le Maire propose à M. le préfet de la compléter par les personnes suivantes: M. Cadot, M. Cuillerier, M. Bignon, M. Favre, M. Baudon, M. Courten, M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de

Legs Parrot

27 Nov 40

Mme ve Parrot née Pelletier, cette assemblée doit imettre un vote pour la designation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 830 frs par an.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 4

noms, Mesdames Vives Marquet, Reiffaert, Secombe, Petit, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

- M^{me} Secombe = 7 voix
- M^{me} Marquet. 3 "
- M^{me} Reiffaert 1 .
- M^{me} Petit 2 .

M^{me} V^{ve} Secombe ayant obtenu la majorité des suffrages est déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1941.

Legs Genetaix

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetaix, une partie de la rente, soit 290 frs doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête désignée par le Conseil municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants en bas-âge.

28 Nov
7 dec
do
do

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 2 noms, Mes^{es} Vives Nobis et Halère, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

- M^{me} V^{ve} Halère 10 voix, M^{me} V^{ve} Nobis, 3 voix

M^{me} V^{ve} Halère ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée comme bénéficiaire du legs Genetaix en 1940.

Apprentissage gratuit

En l'absence de candidat, le conseil décide d'annuler le crédit dont le montant est de 292 frs.

Approvisionnement de Mondetour

M. Dupré donne lecture d'une pétition de Mondetour demandant que des mesures soient prises pour faciliter l'approvisionnement des habitants en charbon, pétrole, pommes de terre.

Pour le charbon, M. Barthélemy est seul à Mondetour, il serait nécessaire de faire une demande au Groupement d'approvisionnement des charbons pour obtenir une attribution plus importante.

La commune a obtenu pour 400 ménages environ, 100 litres de pétrole, qu'il faut aller chercher à Trévis sur Seine, après entente entre les Maires du canton.

L'approvisionnement en pommes de terre se fera dans l'avenir au moyen des bons à détacher des feuillets de tickets, par les commerçants qui vendraient déjà des pommes de terre en 1938. Il ne doit donc plus exister de difficultés à ce sujet.

Le Conseil autorise le remboursement à la Société d'approvisionnement des eaux des frais de poursuite Raudnitz le montant à 169.⁵⁰

Frais de poursuites Raudnitz
Transferts de crédits

Le conseil décide de reporter à l'article 68 du budget primitif pour entretien des rues, le crédit de 29.900 frs prévu à l'article 67 pour goudronnage de chaussées et empièçage, au budget de 1940

Envoyés 28 Nov do
Reçu 8 dec do

Atelier public de distillerie

M. le Maire invite le conseil, en conformité des instructions reçues, à faire choix d'un emplacement devant servir d'atelier public de distillerie.

participation des communes
fraux d'audiences foraines

Le conseil fait choix de la place du Guichet.
Le conseil décide de porter à 0^{fr}20 par habitant la participation des communes dans les fraux d'audiences foraines en raison de l'augmentation des indemnités allouées au Juge de Paix et au Greffier; qui est actuellement de 2.400 frs par an.

La part des communes serait de, en se basant sur le recensement de 1936.

Bures sur Yvette	305 frs
Yef - sur - Yvette	300 frs
St Aubin	25 frs
Villiers le Bac	40 frs
Villejust	105 frs
	<hr/>
	775
	77

Assistance aux vieillards - 8 demandes admises
Assistance à la famille - 3 demandes admises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18^h15.

[Signatures]
 Delbès
 Courton
 Hennegrave
 Nautes
 Courtin
 Deschamps
 Lebarque

- Réunion du 15 - Decembre 1940

Mardi 10 decembre 1940,
 Convocation du conseil municipal en séance publique extraordinaire pour le dimanche 15 decembre 1940 à 10 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour:

Le Maire

Le quinze decembre mil neuf cent quarante à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances en réunion extraordinaire, sous la Présidence de M. Leroux Maire d'Orsay.

Étaient présents: M. Leroux, Maire, Chartier, adjoint, Flusin Lefevre, Delbès, Favre, Coustant, Hennegrave, Nautes, Courtin, Absents: M.M. Deschamps, Lebarque, adjoints, Decauville, Lagson, Fouat,

94
Bauguin, Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Vautrez, le conseil adresse à Madame Blanchet, ses condoléances sincères pour la disparition de leur collègue, M. Blanchet.

Annulation de la déché-
ance de M. Croc

M. Leroux donne lecture d'un arrêté du 9 décembre 1940, du conseil de préfecture portant annulation de la déchéance de M. Croc, conseiller municipal.

" Considérant que, mobilisé comme Lieutenant d'une unité combattante, dès le début de septembre 1939, M. Croc, s'est de ce fait, trouvé désormais dans l'impossibilité de répudier publiquement, aussi bien par une démission que par une déclaration avant la date extrême du 26 octobre 1939, son adhésion à la section française de l'Internationale communiste, qu'au surplus, par sa courageuse attitude le 15 Juin 1940, devant l'ennemi à Pont sur Yonne où il a trouvé une mort glorieuse, il a répudié de la façon la plus pertinente et la plus éclatante, les thèses et les activités de son ancien parti - qu'il y a lieu, dès lors, pour le Conseil, de rapporter son arrêté sus visé du 24 février 1940.

Arrêté - Est rapporté et déclaré de nul effet l'arrêté en date du 24 février 1940, par lequel le conseil a déclaré M. Croc, déchu de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Orsay.

Lettre Société Sifonnaire
des Eaux

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sifonnaire des Eaux, du 22 novembre 1940, informant le Conseil Municipal que pour lutter contre le chômage, l'Etat a mis à sa disposition, sur le programme des grands travaux, une somme qui permet d'effectuer actuellement une canalisation créant une intercommunication entre le réseau de Limours et celui de Gometz-la-Ville et Janvry, qui dépend lui-même du réseau de canalisations alimenté par le puits de la Ville d'Orsay. Cette canalisation a été prévue pour permettre une sécurité rapprochée des services de distribution d'eau des communes de Limours, Gometz-la-Ville et Janvry.

Lorsque cette intercommunication sera réalisée, l'eau du puits d'Orsay, pourra être utilisée pour l'alimentation de la commune de Limours, qui utilise une quantité d'eau pouvant s'élever à 150 m³ par jour, pendant la saison chaude. Cette quantité ne pourrait pas être ajoutée à celle nécessaire aux communes actuellement alimentées par l'usine d'Orsay, sans

risquer de graves ennuis pendant l'été. En outre, le développement de la ville d'Orsay et des communes voisines, oblige la Société Sifonnaise à prévoir le renforcement de l'usine actuellement existante.

En effet au cours de l'été dernier, la quantité d'eau disponible s'est révélée nettement insuffisante et il a lieu d'effectuer immédiatement des renforcements urgents. L'étude faite par la Société Sifonnaise nécessiterait une dépense évaluée actuellement à 230.000 frs.

Conformément à la convention du 5 août 1931, ces frais sont à la charge de la ville d'Orsay. Toutefois dans le cas où il ne serait pas possible à la commune de ~~prendre~~ immédiatement la totalité de ces frais à sa charge, la Société Sifonnaise envisage de réduire forfaitairement la ristourne versée à la ville d'Orsay, sur l'eau vendue dans les communes voisines, ou l'établissement d'un compte d'attente, au crédit duquel seraient versés les ristournes provenant de la vente de l'eau.

D'autre part, les autorités d'occupation ont demandé que dans toutes les usines elevatories d'une certaine importance, il soit prévu l'installation d'un moteur Diesel, qui, accouplé à un alternateur, pourrait permettre le fonctionnement normal des pompes en cas d'arrêt total du courant. Ces travaux doivent être entrepris d'urgence et sont effectués à la charge de l'Etat. Le Groupe Diesel - alternateur sera installé dans le même bâtiment que le nouveau compresseur prévu dans le projet ci-dessus. La Société Sifonnaise demande l'autorisation de commencer les travaux d'édification du petit bâtiment.

Le Conseil municipal décide de demander à M. Chanoit, représentant de la Société Sifonnaise, de venir à la Mairie, le dimanche 22 décembre à 10 heures, pour expliquer aux Membres du Conseil Municipal les avantages que la commune peut tirer de ces travaux.

Demande Carchon - Réduction de la taxe communale sur le prix de l'eau

Le conseil, vu l'avis de la commission des travaux, n'accepte pas la réduction demandée par Mademoiselle Carchon sur le prix de l'eau, suivant la demande de la Société Sifonnaise du 21 septembre 1940, toutes les demandes antérieures ayant été respectées.

Lettre Roussi

Le conseil décide de demander à M. Roussi de préciser la date à laquelle, il a acheté le terrain dont il demande l'achat par la commune, en vertu du plan d'aménagement.

Prolongation de la canalisation d'eau de la Rue de Versailles

Le Conseil charge M. le Maire de demander une réponse à la Société Sifonnaise, à la lettre du 8 septembre 1938, demandant un devis pour prolongation de la canalisation d'eau de la rue de Versailles, jusqu'au chemin de Corbeville.

Licenciement des employés de plus de 60 ans.

Le Maire informe le conseil municipal que par suite des instruc-

17 dec 1940
22 ans H0
H1

tions préfectorales, M. Crussard, chef cantonnier, M. Breton, cantonnier du service vicinal et Mme Carlu, femme de service à l'école maternelle, âgés de plus de 60 ans doivent être licenciés à la date du 31 décembre. Aucun de ces employés n'est en droit de bénéficier du régime des retraites du personnel communal.

Le conseil décide à l'unanimité de prendre la même mesure que pour M. M. Lubault, Souffleux et Richard employés licenciés antérieurement pour raison d'âge, et d'accorder à M. M. Crussard et Breton et Mme Carlu, une allocation mensuelle de 250 frs, à partir du 1 janvier 1941, à l'exclusion, de toute autre indemnité de licenciement.

En ce qui concerne Mme Balisson, née de parents ne possédant pas la qualité de Français à sa naissance, M. le Maire indique qu'il a écrit à M. le préfet pour demander l'indemnité qui peut lui être accordée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet du 5 décembre 1940, disant qu'il ne peut approuver la déclaration accordant une indemnité aux employés communaux qui n'ont pu prendre leurs vacances du fait des hostilités, la réglementation n'étant pas applicable aux personnels des collectivités publiques.

Le Conseil prend acte de cette lettre et décide d'amuser le crédit, prévu au budget supplémentaire de 1940.

Le conseil vote à l'unanimité une gratification de 1.000 frs à Mlle Guillemard, secrétaire de Maire, de 500 frs à Mme Balisson, employée dactylographe et de 600 frs à M. Quillet, concierge, pour les services exceptionnels rendus pendant l'exode et le travail ne cessant d'augmenter depuis cette date et demande à M. le préfet de bien vouloir approuver cette décision, le crédit à prendre sur les dépenses imprévues.

M. le Maire fait part au Conseil d'une requête présentée par M. David, ancien secrétaire de Maire au Conseil de Préfecture pour obtenir une retraite, suivant ses années de service dans la commune.

Le Conseil autorise M. le Maire à défendre la commune devant le Conseil de Préfecture et fait toutefois observer que M. David, qui a reçu en partant la somme de 10.000 frs a renoncé à ses droits présents et futurs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pacalet, demandant l'autorisation de couper du bois se trouvant à côté de la carrière à Voisneau, de la rue de Versailles et du chemin du dépôt.

Avant de donner une réponse à M. Pacalet, le conseil décide de demander à M. Thomas de délimiter le terrain appartenant à la commune.

Vacances des employés communaux

18/12 1940
24/12 1940

Gratification aux employés communaux.

18/12 1940
24/12 1940

Affaire David

17 dec 1940

Demande Pacalet

Denomination du CV N° 3

Le conseil décide de donner le nom d'avenue de Montguy au chemin vicinal ordinaire N° 3.

Salde Benoist. Travaux
avenue St Laurent

M. le Maire donne lecture d'un projet de marché de gré à gré avec M. Benoist, entrepreneur, pour travaux supplémentaires dans l'avenue St Laurent et le montant à 19.830 frs 30.

17 dec 1940

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Benoist, les ~~prix~~ ~~donnés~~ ~~prétant~~ ~~susceptibles~~, ~~ni~~ ~~de~~ ~~rabais~~, ni d'augmentation.

Le Credit est à prendre à l'article prévu au budget supplémentaire de la commune, pour reste dû à M. Benoist sur travaux de l'avenue St Laurent

Travaux rue du Pont
de Pierre

Le Conseil décide que la commission des travaux se rendra dans l'après midi sur place à la rue du Pont de Pierre pour examiner les travaux de pavage exécutés par M. Benoist.

Affaire Revouf, Marché
couvert

M. le Maire rend compte des propositions de M. Revouf à la commission du Marché, le dimanche 8 décembre.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de faire à M. Revouf les propositions suivantes :

Pour les 4 derniers mois de l'année 1939, la redevance devrait être comprise entre 100% et 75% soit une somme totale pour les 4 mois de 36.500 frs en chiffres ronds.

Pour la période du 1 janvier au 31 Mai 1940, la réduction serait de 50%, pour la période du 1 juin au 31 décembre, la réduction serait de 75%, la somme à verser par M. Revouf serait de 80.912 frs 50.

envoyé le 1/4
Recu 16/4

Pour l'avenir, le conseil décide de proposer à M. Revouf l'avenant suivant : à compter du 1 janvier 1941, le contrat en cours se continuera par période de trois mois, jusqu'au 30 septembre 1942, date de son expiration avec faculté par la ville d'Orsay, et pour le concessionnaire d'en faire cesser l'effet à la fin de chaque trimestre, à la condition de signifier son intention à l'autre partie au moins 20 jours à l'avance.

Si cette éventualité se réalisait, les deux parties s'engagent à accepter la résiliation pure et simple du contrat, sans indemnité de part ni d'autre.

La redevance mensuelle à verser par le concessionnaire est fixée à un minimum forfaitaire de 2.612 frs 50, en fin de trimestre, le concessionnaire complètera les versements, s'il y a lieu, de façon que la ville reçoive les 75% des recettes qu'il aura effectuées pendant le trimestre envisagé.

En vue d'assurer le contrôle des recettes, le représentant du concessionnaire remettra à la Mairie, dès la fermeture de chaque marché, une fiche indiquant le nombre de tables oc-

cupées et le nombre de voitures automobiles et hippomobiles
ayant déchargé des marchandises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12
heures.

~~Le Maire~~ Delbét
~~Le Maire~~ Courtin
~~Le Maire~~ Dupré
~~Le Maire~~ Bouquin

Réunion du 29 décembre 1940

Le Lundi 23 décembre 1940

Convocation du Conseil Municipal en séance publique ex-
traordinaire pour le dimanche 29 décembre 1940 à 10 heures à
l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Le vingt neuf décembre mil neuf cent quarante à dix heures,
étaient présents: M. M. Leraux, Maire, Hennegrave, Delbét, Courtin
Favre, conseillers municipaux.

La majorité n'ayant pu être atteinte, l'assemblée n'a
pu avoir lieu.

Le Maire



Le Mardi 31 décembre 1940,

Convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 5
janvier 1941 à 10 heures en séance publique extraordinaire, à
l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Réunion du 5 Janvier 1941

Le cinq janvier mil neuf cent quarante et un, dix heures, le
Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. Leraux, Maire.

Étaient présents :

M. M. Leraux, Maire, Lefevre, Delbét, Favre, Coustant, Henne-
grave, Bouquin, Courtin, Dupré.

Absents: M. M. Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, etc.

cauville, Plusin, Caqson, Nautrez, Pourat.

Le Conseil choisit pour secretaire M. Coussaint lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est adopte a l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre l'informant que M. Revauf est actuellement en voyage et ne pourra donner reponse aux propositions du Conseil pour le Marche, que vers le 15 janvier.

Le Conseil donne avis favorable a la demande de bourse nationale formulee par M. Jean Faillole, 11 rue de Libernon a Orsay cleve de l'Ecole Commerciale de Paris.

Le Conseil, sur la demande du 13 Novembre 1940 de la Prefecture de la Seine, est d'avis, pour faciliter M. Abadie, de prendre l'engagement de verser a la Ville de Paris, la somme de 100, pour les fournitures scolaires du jeune Abadie a l'ecole Savaisier a condition que les parents en fassent le paiement par trimestre d'avance, dans la caisse du receveur municipal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Villebon, l'informant que le Conseil Municipal de la commune a accepte l'offre de participation dans les travaux de refection de la Butte Sainte-Catherine pour 5.000 francs. Cette somme etant prevue au budget supplementaire de 1940, le Conseil autorise M. le Maire a en faire le mandatement au receveur municipal de la commune de Villebon.

M. le Maire informe le Conseil, que, suivant lettre de Me Pinon, l'acte de vente du terrain dont M. Raussi demande l'achat pour la commune, a ete faite le 3 Juin 1931.

Par lettre du 28 decembre, M. Mussier demande l'augmentation du forfait pour remontage et entretien des horloges. Le Conseil accepte de porter ce forfait a 1.500 frs.

Par lettre du 21 decembre, la Societe Siformaise des Eaux de Clare que la cote a laquelle se trouvent les reservoirs de Mondetour ne permet pas d'alimenter avec une pression suffisante, les abonnés qui se trouvent au dela de la limite actuelle de la conduite de la rue de Versailles.

M. le Maire rappelle que la Societe Siformaise demande a la commune l'autorisation d'effectuer des travaux a l'usine elevatoire du puits artésien, comprenant :

- 1: Renforcement de l'usine actuellement existante.
- 2: a la demande des autorités d'occupation, installation d'un moteur Diesel accouple a un alternateur qui pourrait permettre le fonctionnement normal des pompes en cas d'arret total du courant (a la charge de l'Etat)

lettre Revauf

demande de Bourse
Faillole
royé le 17 Janv 41

demande Abadie
Remboursement de fournitures scolaires

Chemin de la Butte Sainte Catherine
royé le 15 Janv 41

lettre Raussi

lettre Mussier

Prolongation de la canalisation d'eau
Rue de Versailles

Travaux de modification de l'usine elevatoire
Vote d'un emprunt de 250.000 frs.

royé le 27 Janv 41
royé le 27 Juillet 41

Le Renforcement ~~du débit~~ de l'usine, en outre de la garantie du débit nécessite par le developpement de la commune d'Orsay et des communes alimentees actuellement, permettrait eventuellement l'alimentation de la commune de Limours.

Conformement a la convention du 5 aout 1931, ces derniers travaux sont a la charge de la commune.

Après avoir entendu les explications de M. Chauvot, representant de la Societe Reforme des Eaux a la reunion de la Commission du 22 decembre, le Conseil autorise la Societe Reforme des Eaux a commencer les travaux, toutefois elle devra fournir préalablement un plan en elevation de la construction projetee.

Le Conseil autorise M. le Maire a traiter de gre a gre avec la Societe.

Le financement des travaux nécessite un credit de 250.000 frs. Le Conseil decide de demander a l'Etat un pret a 3% amortissable en 30 annees, sur les fonds destines au Programme des Grands travaux.

Si ce pret n'était pas possible, le Conseil decide de faire un emprunt a la Caisse des Depots et Consignations, dans les conditions ordinaires de cet organisme.

Le Conseil s'engage a inscrire au budget de la commune les centimes necessaires au paiement des annuites de cet emprunt.

M. le Maire informe le Conseil que la subvention allouee par le Conseil Municipal au comite d'entraide aux mobilites n'a pu être versée, ce comite n'ayant pas obtenu l'agrement necessaire, et demande au Conseil d'attribuer ce credit de 1.000 francs au Comite d'entraide aux prisonniers de guerre, qui vient d'être forme. Le Conseil accepte a l'unanimité et decide que ce credit sera pris au budget additionnel de 1940, a l'article prévu pour les vacances des employes communaux et qui se trouve sans emploi.

M. le Maire rend compte que le memoire des travaux de M. Gabriel, pour refection du mur de soutènement de la riviere et des egouts effondres a la suite des inondations, se monte a 53.000 frs. Le Conseil decide de remettre ce memoire a M. Colin pour reglement et a établir ensuite, un marche de gre a gre.

Le Conseil fixe au 15 fevrier a 15 heures, l'adjudication pour l'entretien des batiments communaux en 1941, au rabais. Sur la commission cachetee et designe M. M. Lefevre et Favre au Banquon et Delbes pour assister M. le Maire. La seance est levee a 11h30

Signatures: Delbes, Lefevre, Favre, Banquon, etc.

Subvention au Comite d'entraide aux prisonniers de guerre

Propose le 7 fevrier
Approuve le 11

Travaux au pont de l'Quette

Adjudication de l'entretien des batiments communaux en 1941

Propose le 7 fevrier
Approuve le 15 fevrier